

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Gilles TURLAN (suppléant de Christophe TESTAS).

Mmes. Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet de la Préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef.

CNE Guillaume SOULARD suppléant du CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Nicolas SERRES, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux,

Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

M. Éric GUILLAUMIN.

Mmes Marie-Louise AT, Martine COURVEILLE.

CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,

CPL Julien ESTIVALS, membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 12 / présents : 9 pouvoirs : 0/ votants : 9.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 29 juin 2020.

~~~~~  
**RAPPORT N°050/CA - 07/20**

**OBJET : Créations et suppressions de postes**

Le président expose la nécessité d'opérer les modifications de postes suivantes :

D'une part, et concernant le protocole d'accord syndical signé entre le président du conseil d'administration, le président du conseil départemental et les organisations syndicales représentatives, il convient de créer au 1<sup>er</sup> octobre 2020 les 6 premiers postes prévus en 2020 dans ce protocole.

Pour information, les jurys ont eu lieu le 16, 17 et 18 juin et les 6 personnels recrutés au 1<sup>er</sup> octobre réaliseront leur formation initiale entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020 avant d'être affectés en centres de secours en janvier 2021.

Il est proposé :

- la création de 6 postes de caporal au 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour un montant (en 2020) de 57 500 € déjà prévu sur le budget de l'exercice.

D'autre part, un adjoint technique occupant un poste de lieutenant de 2<sup>de</sup> classe et venant d'être admis au concours de ce grade, il est proposé :

- la création d'un poste de lieutenant 2<sup>de</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> juin 2020, pour un surcoût 2020 de 1800 € prévu au budget de l'exercice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

vu l'avis du CT en date du 6 juillet 2020,

vu l'avis de la CATSIS en date du 7 juillet 2020,

- de valider les créations et suppressions de postes synthétisées dans le tableau ci-dessous aux dates indiquées.

|                                | Nombre de postes initial | Créations/ suppressions | Nombre de postes final | Dates                        |
|--------------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------------|
| Adjoint technique              | 6                        | -1                      | 5                      | 1 <sup>er</sup> juin 2020    |
| <i>Total filière technique</i> | <i>28</i>                | <i>-1</i>               | <i>27</i>              |                              |
| Lieutenant 2CL                 | 6                        | 1                       | 7                      | 1 <sup>er</sup> juin 2020    |
| Caporal                        | 24                       | 6                       | 30                     | 1 <sup>er</sup> octobre 2020 |
| <i>Total filière SPP</i>       | <i>251</i>               | <i>7</i>                | <i>258</i>             |                              |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>315</b>               | <b>6</b>                | <b>321</b>             |                              |

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou – CS 92040- 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité